

VISITES JEUNE PUBLIC 2021



Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie



www.musee-gergovie.fr

Plongez dans l'histoire d'un lieu, d'une bataille et d'un territoire !

VISITE GUIDÉE DU MUSÉE

Découvrez le tout nouveau musée de Gergovie !

Sur l'emblématique plateau de Gergovie, théâtre d'une victoire historique, cette visite guidée plongera les élèves dans le monde gaulois, de l'affrontement entre Vercingétorix et César à la découverte des cités arvernes de Gergovie, Corent ou Gondole.

Les commentaires de notre guide-conférencier seront complétés par les nombreux outils de médiation, maquettes, objets archéologiques et multimédias, notamment la salle audiovisuelle entraînant le visiteur au coeur de la Bataille de Gergovie.



Forfait groupe 30 élèves : **90€**
+ entrée du musée : 3 € / élève

 Durée de la visite : 1 h 15

Le musée en chiffres :

- Une surface totale de **1200 m²**
- Plus de **600 m²** d'espace d'exposition
- Une salle d'**exposition temporaire**
- Un **espace « ateliers »** pour les scolaires et les groupes
- **Une vue à 180°** sur la plaine de Sarliève, l'*oppidum** de Gondole, les camps de César
- Un **espace détente** avec vue panoramique

- Un **spectacle audiovisuel immersif**
- **40** animations vidéos
- **30** maquettes
- Des reconstitutions spectaculaires : sépultures, remparts romains et gaulois
- **Plus de 250** objets et vestiges : monnaies, armes, panoplies militaires, outillages, bijoux...

Découvrez nos visites guidées à Gergovie et Corent, conçues spécialement pour les groupes scolaires !

GERGOVIE, AU COEUR DE LA BATAILLE



Combinez visite guidée du musée et commentaires à l'extérieur, du haut du plateau de Gergovie, pour tout savoir sur la Bataille !

Le belvédère naturel du plateau de Gergovie domine le champ de bataille de la célèbre confrontation de 52 av. J.-C. entre Vercingétorix et Jules César.

Les élèves découvriront la Bataille de Gergovie et son contexte à travers la visite du Musée. Puis, direction les vestiges des remparts gaulois, face au paysage investi par les troupes romaines, pour partager les dernières découvertes archéologiques sur les fortifications de l'*oppidum** de Gergovie avec un guide-conférencier.

Une manière vivante de revivre l'unique victoire gauloise durant la Guerre des Gaules !

Forfait groupe 30 élèves : **110€**
+ entrée du musée : 3 € / élève

 **Durée de la visite : 2 h 00**
Circuit d'environ 400 m à pied, sans difficulté

 **Lieu de rendez-vous, accessible en autocar :**
Musée de Gergovie
Plateau de Gergovie
63670 La Roche-Blanche

* ville gauloise fortifiée

VISITE-ATELIER « S'HABILLER À LA MODE GAULOISE : TOUT UN ART »

La mode gauloise a laissé peu de traces archéologiques.

En s'interrogeant sur les sources d'informations disponibles aujourd'hui, les élèves découvriront les différentes composantes du costume gaulois : matières, formes, couleurs, et manières de porter les vêtements. Ils étudieront un accessoire essentiel, la fibule, et s'initieront à sa fabrication.

Outre l'habillement et l'artisanat, les découvertes archéologiques exposées dans le Musée permettront d'aborder la vie quotidienne dans les villes et campagnes arvernes au 2nd Âge du Fer.



Forfait groupe 30 élèves :

120€

+ entrée du musée : 3 € / élève



Durée de l'activité : 2 h 00

1 h de visite guidée + 1 h d'atelier

VISITE-ATELIER « PRÊTS POUR LA BATAILLE : L'ÉQUIPEMENT DES COMBATTANTS GAULOIS »

De l'observation des vestiges archéologiques à la reconstitution et l'expérimentation.

En partant des témoignages archéologiques de la bataille de Gergovie présentés dans le Musée, les élèves s'interrogeront sur la vie de ces objets, de leur utilisation il y a 2000 ans à leur redécouverte et à leur reconstitution. Ils étudieront et manipuleront des objets reconstitués liés à l'équipement des combattants gaulois pour expérimenter, retrouver les gestes associés, et comprendre la façon dont ils étaient utilisés, en suivant les méthodes des archéologues et des reconstituteurs.

Cette activité permettra de donner corps au personnage de Vercingétorix, et de découvrir l'importance de la guerre dans la société gauloise.



Forfait groupe 30 élèves :

120€

+ entrée du musée : 3 € / élève



Durée de l'activité : 2 h 00
1 h de visite guidée + 1 h d'atelier



GERGOVIE, LA CITÉ GAULOISE PAS À PAS

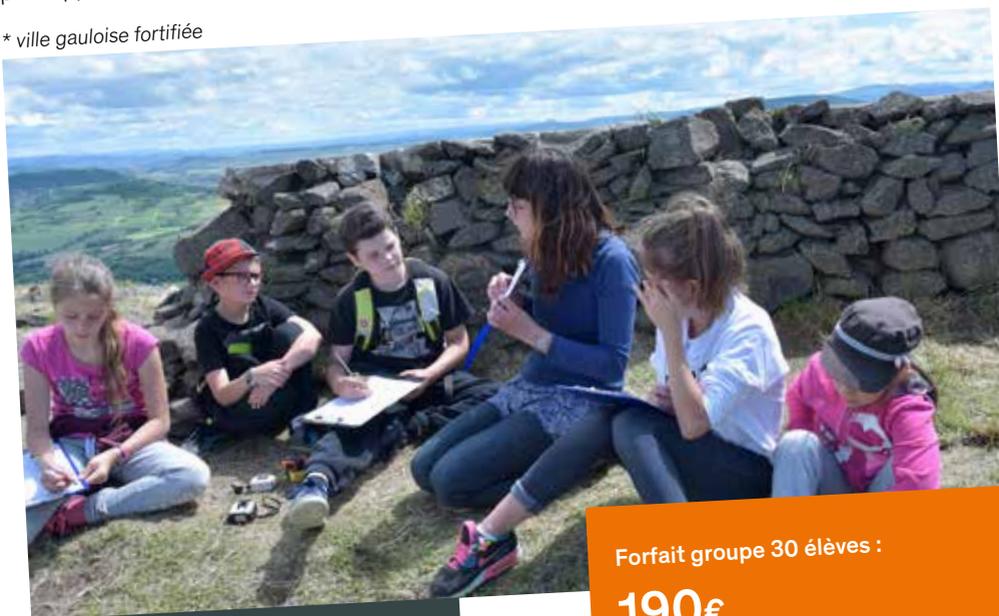
Une visite guidée du Musée associée à la traversée commentée du plateau, pour découvrir toutes les richesses archéologiques de Gergovie !

Le site de Gergovie n'est pas seulement le lieu d'une bataille : il a également été occupé par une véritable ville gauloise au 1^{er} siècle av. J.-C.

La traversée du plateau permettra aux élèves d'appréhender la réalité et l'extension de l'*oppidum**, ainsi que le paysage dans lequel il s'inscrit. Le guide-conférencier s'appuiera sur les nouveaux outils de médiation développés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour évoquer le quotidien de cet important centre urbain.

Une visite placée sous le signe de l'archéologie, qui abordera les découvertes les plus récentes pour apporter un nouvel éclairage sur ce haut-lieu de l'Histoire.

* ville gauloise fortifiée



P Lieu de rendez-vous, accessible en autocar :
Musée de Gergovie
Plateau de Gergovie
63670 La Roche-Blanche

Forfait groupe 30 élèves :

190€

+ entrée du musée : 3 € / élève

⌚ Durée de la visite : 3 h 30
Circuit d'environ 3,5 km à pied, sans difficulté

CORENT, QUAND LES GAULOIS VIVAIENT EN VILLE



Au cœur du plateau de Corent, découvrez une ville gauloise oubliée, mais particulièrement riche, probable capitale des Arvernes avant la conquête romaine.

C'est autour d'un premier sanctuaire que s'est structuré l'*oppidum** de Corent, avec ses quartiers d'habitation, de commerce et d'artisanat, ses voies, ses espaces publics et son théâtre. Les nombreux objets retrouvés en fouilles témoignent des différentes activités pratiquées par les habitants de ce centre urbain, et de contacts appuyés avec les peuples méditerranéens.

Prenant appui sur les aménagements paysagers réalisés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le guide-conférencier propose aux élèves d'imaginer l'organisation, la vie quotidienne et l'activité du centre monumental et de ses quartiers adjacents il y a 2 000 ans.

Une balade qui permettra de renverser les idées reçues concernant les Gaulois et leur mode de vie.

* ville gauloise fortifiée

Forfait groupe 30 élèves :

150€

⌚ Durée de la visite : 1 h 15
Circuit d'environ 3 km à pied, avec un dénivelé en début et fin de visite

P Lieu de rendez-vous :
Parking de la mairie, à l'entrée du bourg de Corent
– 63730 Corent

NB : Le plateau de Corent lui-même n'est pas accessible aux véhicules de plus de 9 tonnes.

ACCÈS

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE LA BATAILLE DE GERGOVIE

Plateau de Gergovie, 63670 La Roche-Blanche
GPS : 45.720358, 3.128730

Le Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie vous accueille sur le Plateau de Gergovie, à 15km de Clermont-Ferrand et à proximité directe du réseau autoroutier.

Accès par l'A75, sortie 4, puis suivre « Plateau de Gergovie »

SITE ARCHÉOLOGIQUE DE CORENT

Plateau de Corent, 63960 Veyre-Monton
GPS : 45.664836, 3.188814

STATIONNEMENT AUTOCARS

A Gergovie : merci de bien vouloir utiliser les dépose-bus et parking autocars identifiés sur le plan ci-contre.

A Corent : stationnement autocar sur le parking de la mairie à l'entrée du bourg de Corent.

HORAIRES GROUPES

Saison 2021 : ouvert jusqu'au 02 janvier 2022

A noter : l'accueil des groupes se fait en dehors des horaires d'ouverture aux individuels et familles.

Hors vacances scolaires :

- le mardi, jeudi et vendredi, de 09h00 à 18h00
- le mercredi, de 9h00 à 11h00

Vacances scolaires :

- du mercredi au dimanche, de 9h00 à 11h00
- le mardi, de 9h00 à 18h00

Vacances d'été :

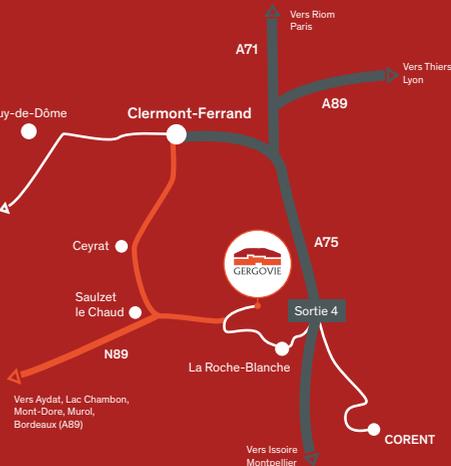
du mardi au dimanche, de 9h00 à 11h00

Horaires susceptibles d'évolution : se référer à notre site web : www.musee-gergovie.fr

Site naturel et archéologique classé Monument Historique, le plateau de Gergovie est fragile. Propriété de l'Etat, il est sous la responsabilité de tous. Aidez-nous à le préserver.

Nous vous remercions vivement de :

- conduire prudemment (la route est étroite)
- ne pas stationner en dehors des 5 zones délimitées
- jeter vos déchets dans les bacs prévus à cet effet ou de les ramener si ceux-ci sont pleins
- tenir vos chiens en laisse, en particulier à proximité des parcs à moutons
- respecter les panneaux et la signalétique
- respecter les parcs à moutons



Sont interdits :
- les motos, quads et 4x4 en dehors de la RD 800,
- les feux et les fouilles clandestines



BOUTIQUE

Avec ses livres, jeux, produits dérivés ou encore souvenirs régionaux, la boutique du musée est l'endroit idéal pour prolonger l'aventure arverne chez soi.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

Rendez-vous sur le site de Mond'Arverne Tourisme - www.mondarverne.com - pour découvrir une sélection de restaurants et d'hébergements à proximité du musée !

MÉTÉO

Il n'existe pas de solution de repli pour les visites extérieures en cas de mauvais temps. Prévoir des vêtements et chaussures adaptés pour des visites en extérieur sur des sites naturels, ainsi que des protections contre vent, froid, soleil.

CONDITIONS FINANCIÈRES

- Les prix s'entendent TTC.
- Visites en langues étrangères : nous consulter
- Au-delà de 30 élèves, il y a dédoublement du groupe et application d'un deuxième forfait pour un deuxième guide.
- Règlement accepté par chèque, chèque vacances, virement et mandat administratif.
- Règlement du solde à l'issue de la prestation, sur place ou sur facture

RÉSERVATIONS

Tél. : 04 73 60 16 93 - E-mail : contact@musee-gergovie.fr

Pensez à réserver au moins 30 jours avant votre visite pour bénéficier de tous les créneaux de visites possibles !

PRÉVENTION COVID-19 :

Le musée a adopté des mesures sanitaires de prévention contre le Covid-19. Merci de respecter les consignes en cours lors de votre visite.

Informations sur www.musee-gergovie.fr



EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Rôle du Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie

Le Musée assure la réservation et la vente de prestations de loisirs et d'accueil au sein du Musée, mais aussi sur le Plateau de Gergovie et de Corent. Il facilite la démarche du public en lui offrant un large choix de prestations.

Article 2 – Responsabilité

Le Musée qui offre à un client des prestations, est l'unique interlocuteur. Le Musée ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées auprès d'un autre prestataire.

Article 3 – Réservation

- Demande de devis

Toute demande de devis doit intervenir au minimum 30 jours avant la date demandée. Passé ce délai, le Musée ne garantit pas de pouvoir traiter la demande.

- Option de réservation

Toute demande de devis ne constitue pas une réservation

ferme mais seulement une option valable 15 jours

à compter de l'édition du devis. Passé ce délai et sans

réponse de la part du client, le Musée ne garantit

pas le maintien de l'option de réservation.

- Validation de la réservation

La réservation devient ferme lorsqu'un exemplaire du devis est signé par le client et a été retourné au Musée dans les meilleurs délais. Il est fortement recommandé de faire parvenir cet exemplaire de devis signé au moins 30 jours avant la date de la prestation demandée.

Article 4 – Modalités de réservation

Est considéré comme groupe toute demande de réservation de

visite guidée ou non supérieure à 10 participants.

- Jauges

La jauge maximum pour un groupe d'adultes est de 25 personnes.

La jauge maximum pour les scolaires est d'une classe.

- Gratuités groupes adultes

La gratuité s'applique au chauffeur de car et au responsable du groupe.

- Gratuités groupes scolaires

La gratuité s'applique à tous les adultes encadrant la sortie, ainsi

qu'au chauffeur de car.

Article 5 – Arrivée

Le client doit se présenter au jour et à l'heure mentionnée sur le

devis. En cas d'arrivée tardive ou différée, ou d'empêchement de

dernière minute, le client doit impérativement prévenir le référent

indiqué sur le devis, ou à défaut un membre de l'équipe du Musée.

Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront

dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement ni aucune

prolongation du temps de visite.

Article 6 – Règlement du solde

Le règlement sera effectué une fois l'activité passée. Le montant

final est basé sur l'effectif annoncé par le client et par écrit au plus

tard 7 jours avant l'activité. Le règlement s'effectue directement aux

caisses le jour de visite : par chèque ou carte bancaire. Les mandats

administratifs sont aussi acceptés.

Article 7 – Assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de

son fait. Le Client s'engage à être à jour de son assurance de

responsabilité civile pour couvrir les dommages éventuels qu'il

pourrait causer.

Il est tenu d'informer le Musée de toute particularité d'ordre médical

pouvant impacter ou demander un ajustement lors de la visite. Le

Musée décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets

durant la réalisation des prestations.

Article 8 – Modification ou annulation totale ou partielle du fait du client

Toute modification d'une réservation confirmée en accord

avec le Musée doit s'effectuer par email ou courrier auprès des

services du Musée, dans un délai maximum de 8 jours avant la

prestation. Aucune modification ne sera prise en compte passé

ce délai. Toute modification substantielle peut être refusée par

le Musée.

Toute annulation d'une prestation validée sur devis doit être

notifiée au Musée, par mail ou courrier.

L'annulation émanant du client entraîne les retenues suivantes :

Date d'annulation	Montant dû
Entre le 30ème et le 15ème jour inclus avant prestation	20% du montant TTC du devis correspondant aux frais de dossier
Entre le 15ème et le 9ème jour inclus avant prestation	30% du montant TTC du devis
Entre le 8ème et le 2ème jour inclus avant prestation	60% du montant TTC du devis
La veille ou jour de la prestation	100% du montant TTC du devis

- Spécificités météorologiques

Seuls les professionnels encadrants sont habilités à prendre

la décision d'une annulation liée à de mauvaises conditions

météorologiques qui mettraient la sécurité des personnes en

danger. Dans ce cas de figure, l'activité sera reportée à une date

ultérieure en accord avec le client.

- Définition légale du « cas de force majeur »

Le cas de force majeure est un évènement qui remplit les 3

caractéristiques suivantes : il est imprévisible. Il est irrésistible

(insurmontable) et il échappe totalement au contrôle des tiers

concernés par le contrat.

- Spécificité liée à l'épidémie de Covid-19

Si aucune restriction gouvernementale / préfectorale impliquant

l'annulation de la prestation n'est mise en place et que le client

décide de ne pas honorer son contrat en raison de la COVID-19

ou situation similaire, les conditions générales de vente seront

applicables.

En cas de contraction du virus par l'un des participants ou de

suspicion de cas contact, il en va de la responsabilité du client

d'avertir le Musée le plus tôt possible par email, ou courrier.

L'exécution du contrat est suspendue jusqu'à la fin de la période

d'interdiction (confinement, septaine, quarantaine etc.) et

reportée à la date fixée entre le Musée et le client.

La procédure suivante peut être adoptée :

- une nouvelle date est fixée dans un délai raisonnable ;

- une notification du report est adressée au client, le contrat est

suspendu jusqu'à la date prévue et les versements conservés

Ainsi, si le Musée propose une solution et que le client la refuse,

il en va de la responsabilité du client dans la perte des montants

investis. Aucun autre report ne sera alors possible et une somme

correspondant au tableau des annulations sera demandée au

client.

NB : Les conditions générales de ventes détaillées sont disponibles sur demande

MUSEE ARCHEOLOGIQUE DE LA BATAILLE DE GERGOVIE

N° SIRET 879 241 016 00010 / CODE APE 9102Z

Vercingétorix

un héros, cent
visages?

EXPOSITION

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA BATAILLE DE GERGOVIE (63)

19 JUNI 2021
> 2 JANVIER 2022


GERGOVIE

WWW.MUSEE-GERGOVIE.FR

